



RCS : TROYES

Code greffe : 1001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00356

Numéro SIREN : 478 283 971

Nom ou dénomination : A.C.S.AUTOMOBILES

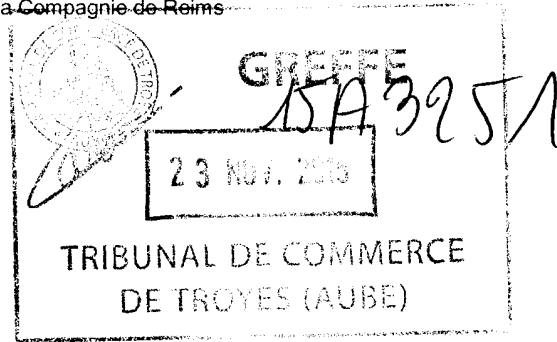
Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2015 sous le numéro de dépôt 3251



Prieur & Associés Audit

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie de Reims
Groupe Prieur & Associés

04 B356



Monsieur l'Associé Unique
De la S.A.R.L « A.C.S. Automobiles. »
Rue Amédée Bollée
10600 BARBEREY SAINT SULPICE

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire
aux comptes sur la transformation de la société A.C.S
Automobiles, Société à Responsabilité Limitée, en Société par
Actions Simplifiée**

A l'Associé Unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même ~~code par décision unanime des associés en date du 9 octobre 2015 nous avons établi le~~ présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

 Crowe Horwath

Membre indépendant de Crowe Horwath international

68, rue Georges Clémenceau - BP 266 - 10008 Troyes Cedex - Tél. 03 25 73 95 95 - Fax 03 25 73 16 32 - email : troyes@groupe-prieur.fr
SARL au capital de 10.000 € - RCS Troyes B 438 281 073 - TVA N° FR 83 438 281 073

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 5,9 millions d'euros, en croissance de 30 % par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice net de 15 321 €, en baisse de 71,12 % au regard de celui de l'exercice N – 1, des capitaux propres de 214 244 € et un endettement de 1 491 462 €, dont 437 060 € avec la société mère la SAS AMPLITUDE ;
- La données économiques établies au 30 juin 2015, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, révèlent un chiffre d'affaires de 3.3 millions d'euros ;
- Par ailleurs, les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'au 30 septembre 2015 ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.
Nous avons notamment réalisé des contrôles par sondage sur l'actif immobilisé, sur les stocks ainsi que sur les comptes de trésorerie ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il ne nous a pas été stipulé d'avantages particuliers.

Fait à Troyes,
Le 29 octobre 2015

Pour la SARL PRIEUR ET ASSOCIES AUDIT



David BEGARD
Commissaire aux Comptes et à la
transformation
